

Communiqué de presse

Groupe d'industrie Agrar

Nordstrasse 15, Case postale, CH-8021 Zurich

info@agrar-industrie.ch - www.agrar-industrie.ch - @agrar_industrie

27.02.2019 Nombre de pages : 02

Initiative populaire "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse"

NON à l'interdiction des méthodes modernes de protection des cultures

Le Conseil fédéral recommande au Parlement de rejeter l'initiative populaire "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse" sans lui opposer de contre-projet. Sage décision, car cette initiative nuit à la fois aux agriculteurs et aux consommateurs.

L'initiative "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse" exige une interdiction totale de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire. Mais ses promoteurs ne s'arrêtent pas là. Ils exigent aussi que soit bannie l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés. *"Avec des exigences aussi extrêmes, on peut se demander quelles denrées alimentaires seraient encore autorisées à la vente en Suisse et si les promoteurs sont bien conscients des répercussions qu'aurait leur initiative"*, relève Anna Bozzi, responsable du dossier. Les prix augmenteraient massivement à cause de la forte diminution de l'offre. De plus, il serait extrêmement difficile de garantir la sécurité et l'hygiène tout au long de la chaîne alimentaire sans recours à des pesticides synthétiques, qui comprennent aussi des détergents et des désinfectants (biocides).

Les produits naturels ne sont pas, par définition, "purs et sans tache"

Interdire les pesticides de synthèse n'a absolument aucun sens. L'initiative est fondée sur une distinction indéfendable entre pesticides de synthèse et pesticides non synthétiques. Elle fait la distinction entre le Bien et le Mal. Or, les choses ne sont pas si simples. Le fait **qu'un produit de protection des cultures ait été obtenu par synthèse ou non ne dit rien sur sa toxicité**. Des substances naturelles peuvent aussi s'avérer très toxiques et causer des dommages. Les biopesticides ne sont pas, par principe, inoffensifs. Une grande partie des préparations à base de cuivre, souvent utilisées aujourd'hui en agriculture "bio", sont classées parmi les substances nocives pour la santé humaine et l'environnement. Le pyrèthre, insecticide naturel obtenu à partir des fleurs de divers végétaux, tue les abeilles qui entrent en contact direct avec lui. De plus, les pyréthrinés contenues dans l'extrait de pyrèthre sont des toxines qui peuvent attaquer aussi le système nerveux central de l'être humain. **Plus de 40% des quelque 2'000 tonnes de pesticides vendues en Suisse sont autorisées pour l'agriculture biologique**. Pour ne parler que du cuivre, il s'en vend chaque année quelque 70 tonnes dans notre pays.

Les paysans bio utilisent aussi des pesticides de synthèse

Beaucoup de substances actives approuvées pour l'agriculture bio sont synthétiques. Par exemple, les sels de cuivre admis pour la protection biologique des plantes ne proviennent généralement pas de la nature. Ce sont des composés synthétiques. Le plus souvent, le soufre, lui aussi, n'est pas prélevé tel quel dans la nature, mais résulte d'une fabrication. En outre, de nombreux produits phytosanitaires biologiques contiennent des adjuvants et des additifs synthétiques. Par exemple, pour formuler du soufre dans une suspension aqueuse (le

soufre n'est pas soluble dans l'eau), il faut des agents dispersants synthétiques, comme les sulfonates de lignine.

La recherche au service d'une protection phytosanitaire durable

En investissant dans la recherche, les entreprises agricoles favorisent **le développement de nouveaux principes actifs phytosanitaires toujours plus efficaces et plus respectueux de l'environnement**. Ces dernières décennies, on a ainsi observé une réduction impressionnante de la quantité d'ingrédients actifs mis en œuvre par unité de surface¹ : le taux d'application de pesticides par hectare a diminué de 95% depuis 1950. Les agriculteurs utilisent donc aujourd'hui des doses beaucoup plus faibles pour le même résultat. En même temps, les nouvelles substances mises au point sont plus sûres. La toxicité aiguë moyenne a diminué de 40 % depuis les années 1960.

Cette évolution peut aussi être observée en Suisse. Les derniers chiffres de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) révèlent une diminution des ventes totales de produits phytosanitaires. Pour les herbicides, la baisse est particulièrement marquée. Entre 2008 et 2017, les quantités commercialisées ont reculé de 250 tonnes, soit une chute de près de 30%. Les substances actives présentant un potentiel de risque élevé² sont en repli de 18 %. Certaines substances actives présentant un risque potentiel élevé sont également autorisées pour l'agriculture biologique.

La protection phytosanitaire moderne : indispensable et sûre !

Les agriculteurs suisses travaillent selon le principe de la protection intégrée des plantes, qui ne fait appel à la lutte chimique qu'en dernier recours, lorsque les mesures préventives ne peuvent garantir une protection suffisante des cultures contre les organismes nuisibles. Quand l'application de pesticides devient nécessaire, des mesures peuvent et doivent être prises pour en limiter les risques, le but étant toujours de limiter le plus possible les effets secondaires pour l'homme et l'environnement.

Renseignements :

Sabrina Ketterer, Communication
sabrina.ketterer@scienceindustries.ch
Tel. +41 44 368 17 43

Anna Bozzi, Responsable du dossier
anna.bozzi@scienceindustries.ch
Tel. +41 44 368 17 64

¹ 2018 - Phillips McDougall, [Evolution of the Crop Protection Industry since 1960](#).

² Selon le plan d'action Produits phytosanitaires, les substances actives présentant un potentiel de risque particulièrement élevé sont soit des substances dont on envisage la substitution selon l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161), soit des substances persistantes dans le sol (DT50 > 6 mois).